



Nom de la commission

Forum : Conseil Economique et Social

Question : Quelles propositions face aux défis que représente l'I.A. pour le monde du travail ?

Soumis par : Canada

Résolution

Réaffirmant les buts et principes de l'article 55, section a) et c) de la charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à savoir le plein emploi, le progrès et le développement tout en respectant l'ordre économique et social mais aussi le respect universel de tous, indépendamment des races, sexes, langues ou religions, cette résolution souhaite encourager la mise en place d'une régulation de l'IA (Intelligence artificielle) afin de prévenir tout abus et garantir les libertés fondamentales,

Préoccupée par les potentiels biais et discriminations qui pourraient découler de l'intégration de l'IA sur le monde du travail, nous réaffirmons qu'il est primordial de mettre en place des mesures claires et précises afin d'éviter cette situation,

Déplorant que 57% des candidats à l'embauche, selon Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), se sont vus refuser le poste au vu de leurs origines, nous craignons que l'IA ne renforce ces inégalités par une création involontaire de biais par les algorithmes, qui se basent sur les données historiques et risquent de mettre en place un modèle privilégié de candidats à l'embauche, sachant que selon le Massachusetts Institute of Technology (MIT) 60% des systèmes d'intelligence artificielle appliqués à la sélection de candidats présentent des biais discriminatoires,

Consciente des préoccupations climatiques et environnementales auxquelles nous faisons face, il est alors primordial de développer et d'utiliser l'IA de manière écologiquement responsable afin de répondre au défi écologique,

Craignant que l'IA ne fragilise non seulement la sécurité des données récoltées par cette dernière en faisant face à des défis comme le piratage mais aussi au droit à la vie privée des employés en servant d'outils de surveillance aux entreprises, il faut dès lors, mettre en place des mesures strictes afin de respecter les droits de chacun,

Remerciant la volonté de coopération des Etats membres autour de ce projet,

1. Demande aux entreprises développant des outils d'intelligence artificielle de contribuer avec le soutien des Etats, aux politiques de financement de formation des travailleurs afin d'assurer aux travailleurs une intégration professionnelle et une utilisation correcte de leurs outils,

2. Propose des algorithmes transparents afin d'assurer une protection des données à même d'oeuvrer à l'harmonisation des cadres juridiques, pour acquérir une utilisation raisonnable des données,

3. Promouvoir le financement de formations afin que l'IA soit utilisée et comprise par tous et ne soit pas un vecteur d'approfondissement des inégalités,

4. Appelle à la création de partenariats entre gouvernements, entreprises et institutions académiques pour promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de l'IA, tout en veillant à la formation continue des travailleurs pour une meilleure adaptation aux mutations du marché du travail, afin de prévenir la disparition de certains emplois et de réduire les inégalités entre travailleurs qualifiés et non qualifiés,

5. Propose la création d'un comité d'experts internationaux, chargé d'évaluer régulièrement les impacts socio-économiques et éthiques de l'IA.

...